



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLUI GRAND LAC (ex-CALB)

Communes du Bourget du Lac, de Brison St Innocent et de Voglans

### Objet de l'enquête publique

Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération informe le public que par arrêté du 27 mars 2024 a été prescrite l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Lac (territoire de l'ex-CALB). Le projet concerne les communes du Bourget du Lac, de Brison Saint Innocent et de Voglans.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- Sur la commune de Voglans : évolution du zonage du secteur « A Berlinguet » de A vers UD et correction d'une erreur matérielle ;
- Sur la commune de Brison St Innocent : évolution du zonage du secteur nord du hameau des Combes de UD vers N ;
- Sur la commune du Bourget du Lac : évolution du zonage du secteur Sotto-Mercier de UD vers UDL.

Le projet de Révision Allégée n°2 a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a fait part de son avis le 12 mars 2024. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis déjà reçus des personnes publiques associées ou consultées et de la CDPENAF saisie.

### Durée de l'enquête

**Du 15 avril 2024 à 8h30 au 17 mai 2024 à 17h00 précises.**

### Le commissaire enquêteur

Par décision N° E24000026 /38 du 21 février 2024, le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné **Monsieur Luc CLOUET** comme commissaire enquêteur et **Monsieur Bernard AUDION** comme suppléant.

### Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au **siège de Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains,
- dans les mairies des communes du **Bourget-du-Lac**, de **Brison-Saint-Innocent** et de **Voglans**.

Le dossier étant identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans la commune de son choix ou au siège de Grand Lac (avec accès privilégié pour les personnes à mobilité réduite au siège de Grand Lac).

Un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public à Grand Lac et dans les lieux cités ci-dessus.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5297> ou le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>.

### Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet de révision allégée n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) soumis à enquête publique peuvent-être, pendant toute la durée de l'enquête, soit **exclusivement** du **15 avril 2024 à 8h30 au 17 mai 2024 à 17h00 précises** :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac – Révision allégée n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB), Le Commissaire enquêteur Luc CLOUET– 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée [enquete-publique-5297@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5297@registre-dematerialise.fr) (**exclusivement à compter du lundi 15 avril 2024 à 8h30 au vendredi 17 mai 2024 à 17h00 précises – toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte**);

- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5297> (**exclusivement à compter du lundi 15 avril 2024 à 8h30 au vendredi 17 mai 2024 à 17h00 précises**).

Concernant les observations et les propositions du public adressées par voie électronique,

- Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, sera effectué dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF »,
- Les pièces jointes ne devront pas dépasser 25 Méga-octets pour les mails et celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des contributions (courriers, registres papier et courriels) sera publié sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5297>.

### Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

<b>Mairie du Bourget-du-Lac</b> – Salle Moos, 7 rue des écoles 73370 LE BOURGET DU LAC	Judi 2 mai 2024	13h30 à 17h00
<b>Mairie de Voglans</b> – 586 rue centrale 73420 VOGLANS	Lundi 6 mai 2024	15h00 à 19h00
<b>Mairie de Brison-Saint-Innocent</b> – Salle des commissions, 1 chemin du parc Despine 73100 BRISON SAINT INNOCENT	Mardi 14 mai 2024	13h30 à 17h00
<b>Communauté d'agglomération Grand Lac</b> – 1500 bd Lepic 73100 AIX LES BAINS	Vendredi 17 mai 2024	13h30 à 17h00

### Clôture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Grand Lac.

Au terme de l'enquête, le projet de Révision Allégée n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB) pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des avis reçus, des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au siège de **Grand Lac**, dans les mairies des communes du **Bourget-du-Lac**, de **Brison-Saint-Innocent** et de **Voglans** aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>

### Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble des communes concernées par le PLUi (ex-CALB). Il fera l'objet d'une parution, minimum quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux locaux (**Dauphiné Libéré et Hebdo des Savoie**). Grand Lac est responsable juridiquement du projet de révision allégée n°2 du PLUi Grand Lac (ex-CALB). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme - Planification de Grand Lac.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique.